BULLETIN D'INFORMATIONS

de l'Union Départementale des syndicats

Force Ouvrière de la Corrèze

N°64 – novembre 2023

Rédaction-Administration :
UD-FO 21 rue Jean Fieyre-19102 Brive Cedex
Directrice de Publication :
Elisabeth IMBERTECHE

SOMMAIRE

Page 2 : Meeting du 14 novembre

Pages 3 et 4 : Vie syndicale

Page 5 :Formation syndicale

Page 6 : Agenda. Permanences

MEETING

Mardi 14 novembre 2023
18 h

Avec la présence de

Cyrille LAMA

Secrétaire confédéral

À l'Union Départementale FO
21 rue Jean fieyre,
À Brive

FO

MEETING

Mardi 14 novembre 2023
18 h

Avec la présence de

Cyrille LAMA

À l'Union Départementale FO

21 rue Jean fieyre,

À Brive

Vie syndicale

Le 13 octobre contre l'austérité

Le 25 octobre

pour un cessez-le-feu immédiat

Le 4 novembre

LA MONTAGNE

et la paix entre Israël et la Palestine", une cinquantaine de personnes rassemblées à Tulle

Article réservé aux abonnés

Publié le 04/11/2023 à 12h46

COMMUNIQUE de l'Union Départementale FO de la Corrèze

L'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de la Corrèze partage pleinement le communiqué confédéral qui « constate et déplore une nouvelle fois que le conflit et les violences l'emportent entre Israël et la Palestine » et qui appelle à ce que « la communauté internationale agisse effectivement pour que cessent immédiatement les violences dont sont principalement victimes, les travailleurs et leurs familles dont beaucoup d'enfants ».

Les manifestations pour appeler au cessez-le-feu se multiplient partout dans le monde. En France, elles sont interdites et réprimées et c'est inacceptable !

L'escalade guerrière de ces derniers jours menace de s'étendre, c'est pourquoi l'Union Départementale FO de la Corrèze appelle au cessez-le-feu immédiatement et exige la liberté de manifester, l'arrêt des bombardements, la levée du blocus sur gaza.

LA PAIX IMMEDIATEMENT !

Brive le 19 Octobre 2023

Communiqué confédéral : Pain, Paix, Liberté

Alors que les combats montent en intensité dans le conflit israélo-palestinien et que le nombre de morts ne cesse d'augmenter, FO appelle à nouveau à l'arrêt des bombardements, au cessez le feu immédiat, à l'application du droit humanitaire international !

FO réaffirme sa solidarité envers les victimes civiles israéliennes et palestiniennes, à leurs familles ainsi qu'aux organisations syndicales avec qui elles travaillent.

La confédération soutient les camarades qui iront manifester pour la paix, le samedi 4 novembre, pour exiger un cessez le feu et une paix immédiate.

Paris, le 2 novembre 2023

Formation Syndicale

Modalités d'utilisation du congé de formation syndicale

La formation et l'éducation syndicales sont une priorité pour notre organisation. Former des adhérents pour en faire des militants éclairés, former aussi et en permanence des militants actifs, c'est permettre à chacun d'être un acteur de l'organisation.

Plus largement, il s'agit aussi de respecter et faire respecter nos valeurs de démocratie et de liberté syndicales. Tous les salariés peuvent bénéficier de ce congé

Concrètement il faut :

- Remplir et retourner la fiche d'inscription à l'Union Départementale le plus tôt possible et au plus tard deux mois avant le début du stage, ou s'1nscrire sur son espace e-fo
- Faire une demande auprès de l'employeur au plus tard un mois avant la date du stage.

Les imprimés, les modèles de courrier, et toutes infos utiles sur les stages sont disponibles auprès du secrétariat de l'UD : udfo19@wanadoo.fr

Calendrier 2024 des stages CFMS en Corrèze

22 au 26 janvier : Découverte de FO et moyens d'action du syndicat

- Manifester un intérêt pour l'action syndicale

4 au 8 mars : Comité Social et Economique

- Avoir effectué le stage "Découverte FO"
- Etre membre titulaire du CSE
- Inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CSE

25 au 29 mars : Santé, Sécurité et Conditions de Travail

- Avoir effectué les stages "Découverte FO"
- Etre membre du CSE ou représentant du personnel désigné au SSCT

14 au 16 mai : Je négocie

- Avoir effectué le stage "Découverte FO" ou s'engager à la faire rapidement
- Etre Délégué syndical ou Secrétaire de syndicat ou être élu au CT/CTE ou être mandaté pour mener des négociations

10 au 14 juin : Fonctionnement et communication du syndicat

- Avoir effectué les stages "Découverte FO"
- Etre membre du conseil ou du bureau de son syndicat (ou s'apprêter à l'aêtre)

4 au 8 novembre : Découverte de FO et moyens d'action du syndicat

- Manifester un intérêt pour l'action syndicale

10 au 12 octobre : Connaître ses droits

- Avoir effectué les stages "Découverte FO"
- Réservé en priorité aux Représentants du Personnel,
- Assumer ou s'apprêter à assumer un mandat de l'Union départementale pour assurer une permanence syndicale

Stage découverte de FO et moyens du syndicat du 22 au 26 janvier :

Cette formation est incontournable, véritable porte d'entrée dans le syndicalisme Force Ouvrière.

Tu y découvriras l'histoire du mouvement ouvrier, de notre organisation, mais aussi les principes qui guident l'action des militants Force Ouvrière.

Ce stage te permettra de comprendre le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société. Il te donnera aussi les clés pour comprendre le fonctionnement de nos structures et des Instances Représentatives du Personnel et ainsi savoir les mobiliser au mieux pour la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs.

Cette formation est également celle qui te permettra d'accéder à toutes les formations que tu trouveras dans ce catalogue.

Programme

- Rapport des forces dans l'entreprise
- Les représentants du personnel :rôle et moyens d'action
- Les syndiqués, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de la CGT-FO et les organisations syndicales internationales
- L'histoire du mouvement syndical et de la CGT-FO
- L'action syndicale revendicative
- Organisation et répartition du travail syndical
- L'actualité sociale, économique et syndicale

Les participants au stage « connaître ses droits » du 10 au 12 octobre en plein travail

Agenda

MEETING

Mardi 14 novembre à 18 H

À l'Union Départementale

Avec Cyrille LAMA,

Secrétaire Confédéral

Vous pouvez suivre les actualités de l'Union Départementale FO sur internet :

https://19.force-ouvriere.org/

Et sur facebook :

https://www.facebook.com/uddo19/about/

Ainsi que plusieurs syndicats :

FO territoriaux Corrèze ; FO ville ccas et agglo de Brive, FO DGFIP 19…..

Horaires d'ouverture et permanences

Ouverture de l'UD FO

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :
De 14 h à 17 H
Jeudi : *de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H*
ou sur rendez-vous
tel : 05 55 24 00 54

Permanences juridiques :

Le mercredi de 14 à 17 heures

permanences des UL :

Ussel : Avenue Pasteur
contact : 06 86 41 82 51
Egletons : contact : 06 08 71 78 59
Tulle : 2 rue de la Bride
Contact : **05 55 24 00 54**

Salariés des TPE , de l'artisanat, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, des services,…

Ces permanences vous sont ouvertes !

Venez nous rencontrer pour connaître vos droits, votre convention collective…

Un renseignement, ça peut servir !